



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des  
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire  
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97  
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le 13-03-2026  
ID : 045-254500226-20260304-31\_2026-DE

N°31/2026

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 04 mars 2026

Le mercredi quatre mars deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni au Centre Françoise Kuypers 3 rue des Déportés à Sully sur Loire, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mercredi vingt-cinq février deux-mille-vingt-six.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs, POINTEAU, MEYNARD, JOURDAIN, JACQUINOT, FLORES, POISSON, KUTZNER, JOURDAN, D'HULST, LEFEBVRE, REDJDAL, BOURGEOIS, DAVID, BRAGUE, BURGEVIN.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs, AMEUR, COLIN, DALAIGRE, BOUCHER, MISSERI, MEUNIER, GUDIN, CEVOST.

Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs, AUGER, FOUGEREUX, THUILIER, FOURNIER, MARCHAND, ODRY, ZUSATZ, DAIMAY, BEAUDIN, CHEVALIER.

*Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur MORIN Bernard, Madame VINCENT Christelle, Monsieur MAÇON Dominique.*

*Monsieur MARCEAUX Richard de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais a donné pouvoir à Monsieur JOURDAN Lawrence de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais. Madame LEBEGUE Anne de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais a donné pouvoir à Madame BURGEVIN Christiane de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais.*

*Madame FOUSSARD de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais a donné pouvoir à Monsieur POISSON André.*

*Monsieur DAMILAVILLE Charles de la communauté de communes des Loges a donné pouvoir à Monsieur COLIN Renaud de la communauté de communes des Loges.*

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :

En exercice : 64

Présents : 33

Votants : 37



Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
 Reçu en préfecture le 13/03/2026  
 Publié le 13.03.2026  
 ID : 045-254500226-20260304-31\_2026-DE

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Considérant ci-dessous des décisions prises par Monsieur le Président conformément aux délibérations n° 25/2020 et 26/2020 du 17 septembre 2020 fixant les délégations accordées à Monsieur le Président :

Le Comité syndical,  
**A l'unanimité par 37 voix Pour,**

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

### Marchés

FOURNITURES				
OBJET	DATE FACTURE	PRESTATAIRE	CP	MONTANT HT
FOURNITURE ALIMENTATION	04/02/2026	CHATEAUDIS SUPER U	45110	5,80 €
FOURNITURE DETERGENT INDUSTRIEL AMONIAQUE	05/02/2026	HALVEA	78490	135,00 €
FOURNITURE DE PETITS MATERIELS DE BRICOLAGE	06/02/2026	SETIN	27340	137,25 €
FOURNITURE DE PETITS MATERIELS DE BRICOLAGE	08/02/2026	SETIN	27340	350,38 €
				<b>628,43 €</b>

SERVICES				
OBJET	DATE FACTURE	PRESTATAIRE	CP	MONTANT HT
TRAIT GRAVAT PONCTUEL DECEMBRE 2025	31/12/2025	CENTRAIS RECYCLAGE E3R	45500	876,60 €
ASS FLOTTE DE VEHICULES AN 2026	01/01/2026	GROUPAMA	45000	12 769,86 €
CONTRAT ASSURANCE VILLASSUR-COLL-PUB AN 2026	01/01/2026	GROUPAMA	45000	11 876,59 €
VISITE DE MAINTENANCE 2026	19/01/2026	HORMANN	89100	880,17 €
ACCES SMART PTL.NET DU 01/10/25 AU 31/12/2026	20/01/2026	NOGEMA TECHNOLOGY	54000	352,50 €
CONTRIBUTION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2025	20/01/2026	CENTRE DE GESTION DU LOIRET	45000	20,00 €
GUIDE DES MARCHES PUBLICS MAJ70 01/26	23/01/2026	GROUPE MONITEUR	94250	88,76 €
ABONN FIBRE SIEGE SICTOM JANV 2026	26/01/2026	INFOPRO1	45300	500,00 €
ABONN MENSUEL CTX JANV 2026	26/01/2026	INFOPRO1	45300	154,65 €
ABO LIGNES MOBILE 26/01/2026 AU 26/02/2026	26/01/2026	SFR BUSINESS	77438	185,69 €
COMPTEUR COPIEUR AU 23 JANV 2026	28/01/2026	DACTYL OMR/KONICA MINOLTA	18021	596,65 €
ADHESION 2026 AU RESEAU COMPOST CITOYEN CENTRE VAL DE LOIRE - STRI	28/01/2026	RESEAU COMPOST CITOYEN CVL	37520	853,00 €
ABONN MICROSOFT 23 PC JANV 2026	30/01/2026	INFOPRO1	45300	274,70 €
TRAITEMENT GRAVATS JANVIER 2026	30/01/2026	EKEAU TP	45460	1 881,99 €
LOCATION MODULE 1 ET 2 JANVIER 2026	31/01/2026	LOC MODUL	45300	920,00 €
PTI OUZOUEUR SUR LOIRE JANV 2026	31/01/2026	ORANGE FRANCE	91130	16,20 €
ABON TELESURVEILLANCE JAN 2026	31/01/2026	ESCORT SECURITE	45260	40,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT PNEU	31/01/2026	BCR	45600	1 638,00 €
CARBURANTS JANVIER 2026	31/01/2026	FLEET PRO	92120	995,61 €
TRAIT GRAVAT PONCTUEL JANVIER 2026	31/01/2026	CENTRAIS RECYCLAGE E3R	45500	104,10 €
LOGICIEL PAYE SALAIRES JANVIER 2026	31/01/2026	SVP SIRH (E PAYE)	92270	212,30 €
CONTRAT PRESTA ABSENCES JANVIER 2026	31/01/2026	SVP SIRH (E PAYE)	92270	167,73 €
DECLASSEMENT DIB JANVIER 2026	31/01/2026	BCR	45600	356,27 €
ACHAT EN POINT DE VENTE + ABON FLEXIGO ANNUEL JANV 2026	01/02/2026	LA POSTE CHATEAUNEUF SUR LOIRE	45110	153,03 €
REPARATION MASTER DX-205-FY	04/02/2026	LD AUTO	45110	185,63 €
REPARATION COL OMR JARGEAU	04/02/2026	BOUDARD SAS	45510	521,00 €
CONSOMMATION JANVIER 2026	05/02/2026	LA POSTE CHATEAUNEUF SUR LOIRE	45110	610,30 €
				<b>37 211,33 €</b>



Envoyé en préfecture le 13/03/2026  
Reçu en préfecture le 13/03/2026  
Publié le 13.03.2026  
ID : 045-254500226-20260304-31\_2026-DE

<b>ANNEE 2026</b>			
<b>Délibération n°</b>	<b>Numéro de contrat</b>	<b>Date du contrat</b>	<b>Motif du contrat</b>
026/2020	003/2026	23/02/2026	Recrutement d'un Agent polyvalent pour accroissement temporaire d'activité (du 02/03/2026 au 31/08/2026)
23/2026	004/2026	24/02/2026	Avenant n°7 au contrat à durée indéterminée n° 020/2017 d'un Assistant Chef d'équipe en charge de la gestion des opérations, à compter du 1er mars 2026

Fait et délibéré en séance le 4 mars 2026.

**Pour extrait certifié conforme**

Le Président,

Philippe KUTZNER

Indications des voies et délais de recours :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage.
- d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès du syndicat.

Votre recours gracieux et/ ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :

- votre interlocuteur sera Monsieur NOUVEL Benjamin, Directeur général des services.
- si votre demande donne lieu à une décision explicite de rejet avant l'expiration d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.
- si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet en résultera au terme d'un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision devant le Tribunal administratif.

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif.



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13.03.2026

ID : 045-254500226-20260304-31\_2026-DE

Coordonnées :

Tribunal administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 13 mars 2026 Et publication le : 13 mars 2026